

Toute la lumière sur...

les placements



**Un guide pratique pour vous aider
à atteindre la sécurité financière à
toutes les étapes de votre vie**

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE SUR :

- Les différents genres de placements qui vous sont offerts
- Les points importants concernant le risque
- Comment vous pouvez vous permettre d'investir

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière 
Sun Life

À propos de ce guide

Ce livret fait partie d'une série de publications conçues pour vous aider à créer un programme complet de sécurité financière pour toutes les étapes de votre vie.

Il donne une vue d'ensemble des divers genres de placement qui existent et indique où vous pouvez vous les procurer. Il explique également les risques des placements et suggère comment acquérir plus d'assurance dans ses décisions de placement.

Les listes de vérification et les feuilles de travail de ce guide vous aideront à clarifier vos priorités et vos objectifs de placement de manière à élaborer un programme de placement approprié pour vous-même et pour votre famille.

Pour vous aider à comprendre les différents produits de placement, nous vous signalerons, dans ce livret, des ressources disponibles en ligne.



TABLE DES MATIÈRES

Quand devrais-je commencer à épargner?.....	4
Fixer mes objectifs financiers (liste de contrôle)	5
Types généraux de placements	6
Actions	7
Obligations.....	9
Fonds communs de placement	12
Fonds distincts	14
Certificats de placement garanti.....	16
Rentes à provision cumulative	17
Rentes à constitution immédiate	19
Billets de dépôt liés à des fonds	21
Qu'est-ce qu'un placement enregistré?	22
Régimes enregistrés d'épargne-retraite	22
Fonds enregistrés de revenu de retraite	23
Régimes enregistrés d'épargne-études	23
Compte d'épargne libre d'impôt.....	24
Quels sont les points importants concernant le risque?	25
Genres de risque.....	25
Diversification	27
La valeur des conseils professionnels.....	29
Quel montant puis-je me permettre d'investir?.....	30
Où disparaît mon argent? (feuille de travail)	31
Glossaire.....	32

QUAND DEVRAIS-JE COMMENCER À ÉPARGNER?

Il est fort probable que vous ayez déjà commencé!

Les gens ont tendance à croire que pour «investir» il faut avoir beaucoup d'argent et de connaissances... et qu'il faut prendre beaucoup de risques.

Mais si vous mettez de l'argent de côté ou si vous cotisez à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous êtes déjà sur la bonne voie. Et si vous n'avez pas encore commencé à épargner, il n'est jamais trop tard.

Avec un peu de planification et de discipline, vous pouvez faire fructifier votre argent même si vous n'épargnez qu'une somme modeste chaque mois – c'est une habitude salubre qui vous aidera à atteindre vos objectifs financiers et à jouir des choses qui vous importent dans la vie.



LE SAVIEZ-VOUS?

Mythe : C'est trop compliqué d'établir un plan financier.

Réalité : Un plan financier peut être très simple ou très complexe – c'est à vous de décider.



ASTUCE

Chacun de vos objectifs doit être «S.E.N.S.É.» :

- Situé dans le temps
- Exécutable
- Net et précis
- Significatif
- Évaluable

FIXER MES OBJECTIFS FINANCIERS

Mettez vos objectifs par écrit :

- Pour vous aider à vous engager à en faire une réalité.
- Comme bon point de départ vers la création d'un plan financier solide.

Mes objectifs à court terme – pour les 2 prochaines années

Mes objectifs	Mes priorités	Mes objectifs en termes précis
Exemple : épargner pour des vacances	Importance moyenne	Je veux faire une croisière en février. Je veux commencer à épargner 150 \$ par mois pour payer ces vacances.

Mes objectifs à long terme

Mes objectifs	Mes priorités	Mes objectifs en termes précis
Exemple : épargner pour les études de mes enfants	Haute importance	Dans 7 ans, mon aîné commencera ses études universitaires. Je veux cotiser 50 \$ par mois à un REEE pour profiter de la subvention du gouvernement.

TYPES GÉNÉRAUX DE PLACEMENTS

Dans le domaine des placements, les investisseurs ont de nombreuses options pour faire fructifier leur argent. Il est important de bien comprendre les genres de placements les plus courants, car certains peuvent convenir à vos objectifs mieux que d'autres.

Notons les plus communs :

- Actions
- Obligations
- Fonds communs de placement
- Fonds distincts
- Certificats de placement garanti
- Rentes à provision cumulative (CPG assurance)
- Rentes à constitution immédiate
- Billets de dépôt liés à des fonds



LE SAVIEZ-VOUS?

Mythe : On ne peut pas à la fois profiter du présent et épargner pour l'avenir.

Réalité : Un plan financier vous permet de créer un équilibre entre vos besoins d'aujourd'hui et ceux de demain. Il s'agit de savoir où va votre argent.

Actions

Qu'est-ce qu'une action?

Lorsqu'on achète des actions, on achète un droit partiel de propriété dans une société; ce sont des titres de participation. Les sociétés peuvent émettre des actions ordinaires ou des actions privilégiées (ou les deux). Le prix des actions monte et descend en fonction d'un certain nombre de facteurs plutôt complexes, notamment la situation de la société elle-même, l'état général de l'économie et même l'optimisme ou le pessimisme des investisseurs quant aux perspectives des marchés en général.

Comment fonctionnent les actions?

Il y a deux façons de gagner de l'argent avec des actions :

- **Dividendes** – montant versé aux actionnaires, qui représente une fraction des bénéfices de la société.
- **Gains en capital** – si l'investisseur réalise un profit à la vente de ses actions (c'est-à-dire qu'il les vend plus cher qu'il ne les a achetées) ce profit est appelé gain en capital.

Si l'investisseur vend ses actions pour un montant inférieur à celui payé, la différence est appelée perte en capital.

Qui achète des actions?

Les actions conviennent mieux aux investisseurs expérimentés parce qu'il faut un bon bagage de connaissances pour faire les bons choix. Il faut aussi pouvoir consacrer du temps à la recherche et surveiller de près l'évolution du prix de ses actions.

Les placements en actions sont particulièrement appropriés pour les gens qui ont des sommes considérables à investir parce qu'il faut répartir ses placements sur un certain nombre d'actions pour réduire les risques de placement. Il faut aussi pouvoir supporter les hauts et les bas du marché. Enfin, les frais d'opération peuvent revenir assez cher.



ASTUCE

On peut se prévaloir facilement des avantages des placements en actions en investissant dans des **fonds communs de placement** – cette méthode de placement revient moins cher, elle permet une plus grande diversification et comporte moins de risques (voir page 12).

Où peut-on se procurer des actions?

Les actions s'achètent et se vendent sur des places boursières comme la Bourse de Toronto (TSX). Un conseiller en placements peut faire les opérations pour vous ou bien, vous pouvez les faire vous-même par l'intermédiaire d'un service de courtage à commissions réduites.



DÉFINITIONS

Actions ordinaires – donnent en général le droit de voter à l'assemblée annuelle de la société et d'élire les administrateurs de la société. Les actions ordinaires peuvent payer des dividendes, mais pas toujours.

Actions privilégiées – ne donnent pas de droit de vote, mais paient des dividendes.

Courtage à commissions réduites – courtier qui exécute les ordres des investisseurs en leur nom. Ces courtiers exigent des commissions moins élevées mais offrent des services et des conseils plus restreints que les courtiers traditionnels (par exemple, conseils de placement, recherches maison sur les placements, etc.).

Obligations

Qu'est-ce qu'une obligation?

Les obligations sont des placements qui sont en fait un prêt entre un emprunteur et un prêteur. L'investisseur est le prêteur et l'emprunteur est en général un gouvernement ou une société (ce sont les émetteurs de l'obligation).

Comment fonctionnent les obligations?

L'émetteur promet de payer à l'investisseur, à intervalles réguliers, un taux d'intérêt fixé d'avance sur le principal de l'obligation jusqu'à son échéance. À l'échéance, les paiements d'intérêt cessent et l'émetteur doit rembourser à l'investisseur le plein montant de l'obligation.

On peut acheter et vendre les obligations, comme les actions. Le prix ou la «valeur marchande» d'une obligation fluctue au cours de sa durée, surtout à cause des fluctuations des taux d'intérêt.



ASTUCE

Les *fonds de placement constitués d'obligations* sont un moyen facile et efficace d'investir dans un «bloc» d'obligations (voir page 10).

Qui achète des obligations?

Les obligations sont attrayantes pour les gens qui préfèrent renoncer au meilleur potentiel de croissance des actions pour avoir plus de sécurité. Si l'obligation est de bonne qualité (la situation financière de l'émetteur est assez solide pour lui permettre de payer l'intérêt et de rembourser le principal) et que l'investisseur la garde jusqu'à l'échéance, il a toutes les chances de récupérer son placement initial, plus l'intérêt.

Mise en garde : les obligations ne sont pas totalement dépourvues de risque. Comme le prix des obligations fluctue, l'investisseur peut perdre de l'argent s'il vend son obligation avant l'échéance. Il se pourrait aussi que l'émetteur de l'obligation fasse faillite et ne puisse pas rembourser le principal.

Où peut-on se procurer des obligations?

À l'exception des Obligations d'épargne du Canada, qui sont en vente dans la plupart des établissements financiers, les obligations s'achètent et se vendent par l'intermédiaire d'un conseiller financier sur ce qu'on appelle le marché hors cote.



À NE PAS OUBLIER

- Lorsque le prix d'une obligation est égal à sa valeur nominale, on dit qu'elle s'achète ou se vend **au pair**.
- Lorsque le prix d'une obligation est inférieur à sa valeur nominale, on dit qu'elle s'achète ou se vend **au-dessous du pair**.
- Lorsque le prix d'une obligation est supérieur à sa valeur nominale, on dit qu'elle s'achète ou se vend **au-dessus du pair**.



DÉFINITIONS

Échéance – date à laquelle l'émetteur de l'obligation doit rembourser le principal de l'obligation.

Principal (ou valeur nominale) – montant original «emprunté» par l'émetteur d'une obligation. Ce montant représente le prix de l'obligation au moment de son émission.

Taux d'intérêt nominal – le taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission d'une obligation à coupons.

Différents types d'obligations

Obligations d'État – émises par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou municipal. Généralement considérées comme les obligations les plus sûres – elles comportent peu de risque et leur rendement est moins élevé.

Obligations d'épargne du Canada et obligations d'épargne provinciales – émises par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial. Comportent un taux d'intérêt modeste et ne sont pas transférables; sont en général encaissables n'importe quand avant l'échéance pour leur valeur nominale plus l'intérêt couru.

Obligations à rendement réel – émises par le gouvernement fédéral. L'intérêt et le principal sont rajustés en fonction de l'inflation.

Obligations de sociétés – émises par une société. Leur taux d'intérêt est généralement plus élevé, mais elles comportent plus de risques, selon la cote de crédit de l'émetteur.

Obligations coupons détachés – émises par une société. Ne paient pas d'intérêt pendant la durée de l'obligation. Achetées à escompte, elles échoient au pair.

Fonds communs de placement

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?

Lorsque les gens investissent dans un fonds commun de placement, leur argent est mis en commun pour investir dans un large éventail d'actions ou d'obligations. Un investisseur professionnel, qui est le gestionnaire du fonds, prend les décisions de placement quotidiennes. La mise en commun d'actifs permet d'acheter quelque chose plus important que ce qu'on aurait pu acheter individuellement.

Comment fonctionnent les fonds communs de placement?

Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement, vous achetez en fait des parts du fonds et vous recevez une fraction des gains (ou des pertes) qu'il réalise. Vous avez aussi droit à une partie du revenu de dividendes et d'intérêt du fonds et vous participez au paiement des frais du fonds qui se traduisent par le ratio de frais de gestion (RFG) du fonds.

Chaque fonds commun de placement a :

- **Ses propres objectifs** – les investisseurs doivent s'assurer que ces objectifs correspondent aux leurs.
- **Son propre style de gestion** – certains fonds visent, par exemple, une croissance dynamique ou au contraire la préservation de la valeur ou se caractérisent par de nombreuses transactions alors que d'autres conservent les titres jusqu'à l'échéance.
- **Sa propre structure de frais.**

Les objectifs et le style de gestion influencent les décisions courantes du gestionnaire du fonds ainsi que le genre d'actions et d'obligations détenues par le fonds.



À NE PAS OUBLIER

Les fonds communs de placement tombent généralement dans trois grandes catégories :

- **Fonds d'actions** – qui investissent principalement dans des actions.
- **Fonds de revenu (ou d'obligations)** – qui investissent principalement dans des obligations et d'autres titres de créance.
- **Fonds équilibrés** – qui investissent à la fois dans des actions et des titres de créance.

Qui achète des parts de fonds communs de placement?

Les fonds communs de placement sont un choix excellent pour de nombreux investisseurs. Ils permettent en effet d'investir dans une large gamme d'actions et d'obligations – ce qui réduit le risque global des placements – sans qu'il soit nécessaire d'avoir les montants considérables qu'il faudrait pour acheter soi-même chaque action ou obligation. Les fonds communs de placement tendent aussi à comporter des frais moins élevés que les commissions de courtage des actions et des obligations.

Où peut-on se procurer des parts de fonds communs de placement?

Les investisseurs canadiens ont accès à des milliers de fonds communs de placement – offerts par de nombreuses institutions financières.



DÉFINITIONS

Valeur liquidative par part – valeur d'une part d'un fonds commun de placement. Il s'agit de la somme de la valeur des placements du fonds, moins ses dépenses, divisée par le nombre de parts en circulation.

Ratio des frais de gestion (RFG) – Frais de gestion et frais d'exploitation payés par le fonds et exprimés en un pourcentage annuel de la valeur du fonds. Les frais d'exploitation comprennent les frais d'administration, la taxe de vente harmonisée (TVH) ou les taxes de vente applicables et pratiquement tous les autres frais liés à l'exploitation du fonds. Ce ratio est un pourcentage de la valeur totale du fonds (p. ex., 1,75 %) et il est facturé même si le fonds perd de la valeur.

Rendement du fonds commun de placement – votre relevé de compte montre le rendement du fonds après soustraction du ratio de frais de gestion (RFG).

Fonds distincts

Qu'est-ce qu'un fonds distinct?

Tout comme les fonds commun de placement, un important regroupement de sommes sont placées dans des actions, des obligations et d'autres titres de placement en vue de réaliser une croissance de la valeur des sommes mises en commun.

Le placement sous-jacent d'un fonds distinct est souvent un ou plusieurs fonds communs de placement. À titre de contrats d'assurance, les fonds distincts procurent certains avantages par rapport aux fonds communs de placement.

■ **Garanties**

Les contrats de fonds distincts peuvent garantir de 75 % à 100 % de vos primes, déduction faite des retraits, à la date d'échéance du contrat ou à votre décès. La valeur du contrat n'est pas garantie en d'autres occasions. De nombreux contrats de fonds distincts offrent également un revenu garanti.

■ **Contournement des frais d'homologation**

Dans le cadre des contrats d'assurance, le produit est, au décès, versé directement à votre bénéficiaire sans passer par la succession, ce qui fait gagner du temps et épargner des frais d'administration à la succession.

■ **Possibilité de protection contre les créanciers**

Les contrats de fonds distincts peuvent être protégés contre une saisie par les créanciers. Cette protection peut représenter un avantage fort intéressant pour les propriétaires d'entreprises et les professionnels s'ils devaient faire l'objet d'une poursuite ou déclarer faillite. La protection contre les créanciers repose sur plusieurs facteurs, notamment la désignation du bénéficiaire approprié et la législation provinciale. Consultez votre conseiller fiscal et votre conseiller juridique.

Qui achète des unités de fonds distincts?

Les contrats de fonds distincts plaisent aux gens qui tiennent à bénéficier du potentiel de croissance des placements axés sur le marché, mais avec, en plus, la sécurité de certaines garanties. Ils sont particulièrement prisés des gens qui approchent de la retraite et des propriétaires d'entreprises.

Où peut-on se procurer des unités de fonds distincts?

Seules les compagnies d'assurance-vie vendent des contrats de fonds distincts.



LE SAVIEZ-VOUS?

Certains contrats de fonds distincts offrent une garantie liée au revenu. Celle-ci peut fournir un revenu annuel sûr garanti à vie*. Le revenu peut même augmenter avec le rendement des placements.

** Sous réserve de minimums pour les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et de maximums pour les fonds de revenu viager (FRV) prévus par la loi et de certaines conditions et dispositions contractuelles.*

Certificats de placement garanti

Qu'est-ce qu'un certificat de placement garanti?

Les certificats de placement garanti (CPG) sont l'un des placements les plus sûrs et les plus simples qu'on puisse faire. En gros, l'investisseur verse de l'argent et reçoit un montant garanti d'intérêt pendant une période elle aussi garantie.

Comment fonctionnent les CPG?

Avec un CPG, vous acceptez de placer votre argent jusqu'à une date d'échéance déterminée. En échange de l'immobilisation de votre argent, le taux d'intérêt que vous recevez est généralement plus élevé que pour un compte d'épargne. L'échéance des CPG peut être de seulement 90 jours, mais en général, elle varie de 1 à 5 ans.

Souvent l'investisseur a le droit de retirer son argent avant l'échéance, mais il devra alors payer une pénalité.

Qui achète des CPG?

Les CPG plaisent aux gens qui veulent un investissement sûr pour des périodes plutôt courtes et un taux d'intérêt garanti. Mais ils peuvent aussi être utiles pour des placements à plus long terme si vous cherchez un moyen de réduire le risque global de votre portefeuille de placements.

Où peut-on se procurer des CPG?

La plupart des banques, des coopératives de crédit, des caisses populaires et des sociétés de fiducie offrent des CPG.



LE SAVIEZ-VOUS?

Les CPG peuvent être protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) qui protège votre placement (à concurrence de certains plafonds) si l'établissement financier qui détient vos dépôts fait faillite. Consultez le site www.sadc.ca pour plus de renseignements.

Rentes à provision cumulative

Qu'est-ce qu'une rente à provision cumulative?

Les rentes à provision cumulative (RPC), soit encore les CPG assurance, sont des placements offerts uniquement par les compagnies d'assurance-vie. Elles sont des contrats de rente assortis d'options de placement et ressemblent aux CPG. Elles offrent toutefois d'autres garanties et vous permettent de désigner un bénéficiaire que le placement soit enregistré ou non.

Fonctionnement des rentes à provision cumulative

Comme pour les CPG, lorsque vous investissez dans une RPC, vous acceptez d'investir votre argent :

- pour un montant d'intérêt garanti
- pendant une période garantie

Les RPC vous permettent d'investir plusieurs sommes forfaitaires ou de faire des versements à intervalles réguliers ou flexibles. La valeur de la RPC augmente au fur et à mesure que vous y versez des fonds et gagnez de l'intérêt, jusqu'à un âge maximum.



LE SAVIEZ-VOUS?

L'argent investi dans une rente à provision cumulative est protégé (à concurrence de certains plafonds) par Assuris, organisation qui protège les propriétaires de contrats canadiens en cas d'insolvabilité de leur compagnie d'assurance. Consultez www.assuris.ca pour plus de renseignements.

Qui achète des RPC?

Les RPC répondent aux mêmes objectifs de placement que les CPG. Mais elles fournissent certains avantages supplémentaires par rapport aux CPG :

- **Désignation de bénéficiaire** – vous pouvez désigner un bénéficiaire qui recevra la valeur de votre rente à votre décès, même pour les contrats non enregistrés. L'argent est payé directement à votre bénéficiaire, ce qui fait gagner du temps et permet de contourner les frais d'homologation.
- **Possibilité de protection contre les créanciers** – À condition que le bénéficiaire désigné soit admissible en vertu des lois provinciales, le placement peut être à l'abri d'une saisie par les créanciers en cas de poursuites judiciaires inattendues ou de faillite. Cette protection est particulièrement précieuse pour les professionnels qui travaillent à leur compte et pour les propriétaires de petites entreprises.

Où peut-on se procurer des RPC?

Seules les compagnies d'assurance vendent des RPC.



LE SAVIEZ-VOUS?

Mythe : La planification financière, c'est une question de chiffres.

Réalité : Non, c'est se fixer des objectifs et profiter de la vie. Mais c'est aussi comprendre que les chiffres peuvent vous permettre d'atteindre vos objectifs.

Rentes à constitution immédiate

Qu'est-ce qu'une rente à constitution immédiate?

Les rentes à constitution immédiate (RCI) sont destinées aux gens qui veulent convertir leur épargne en revenu périodique garanti payable pour :

- une période déterminée, ou
- leur vie durant.

Il faut consacrer un montant forfaitaire à l'achat d'une rente à constitution immédiate.

Le revenu peut commencer immédiatement ou plus tard (auquel cas on parle de «rente différée»), au choix de l'investisseur.

Comment fonctionnent les RCI?

Le revenu peut être versé mensuellement, annuellement ou à n'importe quel autre intervalle choisi au moment de l'achat de la rente, mais le revenu reste généralement fixe. Le montant du revenu dépend des facteurs suivants :

- **Votre âge** – en général, plus vous êtes âgé, plus les paiements d'une rente viagère sont élevés.
- **Votre sexe** – parce que les femmes ont une espérance de vie plus longue, les paiements d'une rente viagère tendent à être moins élevés pour les femmes.
- **Le montant consacré à l'achat de la rente** – plus la prime est élevée, plus le revenu sera élevé.
- **Les taux d'intérêt au moment de l'achat** – des taux d'intérêt plus élevés produisent des paiements de revenu plus importants.
- **Période garantie** – si votre rente prévoit une période garantie et que vous décédez durant cette période, nous versons une prestation de décès. Plus la période garantie est longue, moins les paiements de revenu sont élevés.



LE SAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez structurer votre rente à constitution immédiate de telle sorte qu'elle soit «indexée»; dans ce cas, les paiements augmenteront chaque année, à raison d'un pourcentage fixe, pour compenser les augmentations du coût de la vie.

Qui achète des RCI?

Les rentes à constitution immédiate sont faites pour les gens qui veulent recevoir un revenu régulier d'un montant garanti et avoir l'esprit tranquille. Vous n'avez pas besoin de les gérer, de vous inquiéter des fluctuations du marché ou des changements de taux d'intérêt. En outre, vous pouvez désigner un bénéficiaire (si vous avez choisi une période garantie) pour les contrats enregistrés ou non et votre rente peut être à l'abri des créanciers.

Lorsque vous prenez votre retraite (ou jusqu'à la fin de l'année où vous atteignez 71 ans), vous avez la possibilité de transformer votre REER en rente à constitution immédiate, ce qui vous donne l'avantage de payer de l'impôt sur le revenu sur les paiements de rente qu'au fur et à mesure qu'ils vous seront versés. Les FERR peuvent être transférés à n'importe quel moment dans une rente à constitution immédiate.

Où peut-on se procurer des RCI?

Seules les compagnies d'assurance vendent des rentes viagères.



FAIT

Types de rentes à constitution immédiate

- **Rente viagère** – fournit un revenu toute votre vie durant. Vous pouvez aussi demander que les paiements soient garantis pendant un certain nombre d'années. De cette manière, si vous décédez pendant cette période garantie, votre bénéficiaire recevra une prestation de décès.
- **Rente réversible** – procure un revenu tant que vous-même ou le conjoint (votre conjoint ou conjoint de fait, par exemple) êtes en vie.
- **Rente à terme fixe** – donne droit à un nombre déterminé de paiements. Si vous décédez avant que tous les paiements prévus aient été versés, votre bénéficiaire recevra une prestation de décès.

Billets de dépôt liés à des fonds

Qu'est-ce qu'un billet de dépôt lié à des fonds?

Les billets de dépôt liés à des fonds, appelés aussi billets au capital garanti, ressemblent aux obligations. Comme les obligations, ils remboursent intégralement votre principal si vous les gardez jusqu'à l'échéance.

Comment fonctionnent les billets de dépôt liés à des fonds?

Les billets de dépôt liés à des fonds investissent dans un panier sous-jacent – ou une combinaison – de placements pour le terme que vous choisissez. La durée du placement varie en général de 3 à 10 ans.

À l'échéance, le taux de rendement que vous recevez est calculé en fonction du rendement global du panier de placements. Si le rendement est positif, vous recevez votre principal d'origine plus l'intérêt. Si le rendement est négatif, vous ne recevez que le principal.

Qui achète des billets de dépôt liés à des fonds?

Parce qu'on ne perd jamais son placement initial, les billets de dépôt liés à des fonds conviennent aux gens qui choisissent de renoncer à la possibilité d'une croissance plus élevée pour avoir une garantie plus solide. Ce genre de placement plaît souvent aux gens qui sont à la retraite ou approchent de la retraite.

Où peut-on se procurer des billets de dépôt liés à des fonds?

Les billets de dépôt liés à des fonds sont vendus par de nombreuses banques, sociétés de fiducie, coopératives de crédit, caisses populaires et maisons de courtage.



LE SAVIEZ-VOUS?

Mythe : Je n'ai pas assez d'argent maintenant pour épargner pour l'avenir.

Réalité : Épargner un peu d'argent aujourd'hui fera toute la différence demain. Et vous avez probablement plus d'argent que vous ne le pensez.

QU'EST-CE QU'UN PLACEMENT ENREGISTRÉ?

La plupart des placements peuvent prendre la forme de placements enregistrés ou non enregistrés. Quelle est la différence? Les placements enregistrés sont conçus pour encourager les gens à épargner en leur donnant des avantages fiscaux particuliers.

Voici un sommaire rapide des principaux genres de placements enregistrés qui sont à votre disposition.

Régimes enregistrés d'épargne-retraite

Chaque année, vous avez le droit de cotiser un certain pourcentage de votre revenu gagné (à concurrence d'un certain plafond) à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Ces cotisations réduisent votre revenu imposable pour l'année de la cotisation. L'argent placé dans un REER bénéficie d'autres avantages fiscaux puisque les gains en capital et les autres revenus gagnés par le REER (les dividendes, par exemple) ne sont pas imposés tant que vous ne retirez pas d'argent du REER.

Vous avez le droit de retirer la totalité ou une partie des fonds de votre REER à n'importe quel moment selon le placement choisi. Les retraits sont assujettis à une retenue d'impôt et sont inclus dans votre revenu imposable l'année du retrait. Il y a quelques exceptions à cette règle :

- les transferts de fonds d'un REER à un autre;
- les transferts de fonds à un fonds enregistré de revenu de retraite (voir page suivante);
- les transferts à un autre régime de revenu de retraite, comme une rente à constitution immédiate;
- les retraits destinés à l'achat d'une maison dans le cadre du régime d'accession à la propriété, sous réserve des règles de remboursement;
- les retraits du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année pour un maximum de 20 000 \$) pour financer un programme de formation ou d'enseignement pour vous-même, votre conjoint ou votre conjoint de fait (note : vous avez 10 ans pour effectuer le remboursement ou les retraits deviennent imposables).



ASTUCE

Avant la fin de l'année où vous atteignez 71 ans, vous devez soit retirer soit transférer à un FERR ou à une rente à constitution immédiate tous les fonds de votre REER.

Fonds enregistrés de revenu de retraite

À la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans, vous devez convertir vos REER en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Le revenu d'une rente enregistrée ou d'un FERR est imposable dans l'année de sa réception. Le placement dans le FERR continue d'être à l'abri de l'impôt. Et vous continuez à investir votre argent à votre guise, comme vous le faisiez avec votre REER.

Avec un FERR, vous dressez un calendrier de paiements de revenu réguliers en fonction de vos besoins de retraite et du minimum annuel que les lois fiscales vous obligent à retirer du régime. Vous pouvez aussi retirer un revenu supplémentaire du FERR n'importe quand.

Régimes enregistrés d'épargne-études

Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) vous aident à épargner en prévision des études postsecondaires de vos enfants. L'intérêt ou les gains en capital que réalisent ces placements ne sont imposés qu'au moment où vous retirez l'argent pour payer les frais d'études postsecondaires du bénéficiaire auprès d'un établissement d'enseignement approuvé ou lorsque vous liquidez le régime. Lorsque l'argent est retiré pour le paiement de frais de scolarité, le montant est imposable entre les mains de l'étudiant.

Contrairement aux REER, les cotisations aux REEE ne sont pas déductibles d'impôt. Mais elles donnent droit à la Subvention canadienne pour l'épargne-études par laquelle le gouvernement fédéral verse au régime un montant égal à une partie de votre cotisation. Consultez la rubrique sur les prêts étudiants et les REEE de esdc.gc.ca pour plus de renseignements.



DÉFINITION

Gain en capital – si votre placement prend de la valeur, vous réaliserez un gain en capital lorsque vous le vendrez (c'est la différence entre le prix d'achat original et le prix de vente).

Compte d'épargne libre d'impôt

Contrairement au REER, qui vise l'épargne pour la retraite, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est conçu pour vous aider à économiser en vue de divers objectifs à toutes les étapes de votre vie – l'achat d'une voiture, celui d'une maison ou le démarrage d'une entreprise ne sont que quelques exemples.

Avec le CELI, vous pouvez verser des cotisations allant jusqu'à 5 500 \$¹ par an à un compte d'épargne, à un CPG, à un CPG assurance², à un contrat de fonds distinct ou à des fonds communs de placement. Et votre argent fructifie à l'abri de l'impôt.

Chaque année, après avoir reçu votre déclaration de revenus, le gouvernement déterminera vos droits de cotisation pour la prochaine année, exactement comme dans le cas du REER. À la différence des cotisations versées au REER, celles qui sont versées à un CELI ne sont pas déductibles de votre revenu imposable de l'année.

Les montants retirés du CELI pendant l'année en cours s'ajoutent aux droits de cotisation de l'année suivante. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés d'une année à l'autre, indéfiniment, et les droits ainsi accumulés ne sont assujettis à aucune limite.



ASTUCE

Vous n'avez pas à retirer tout votre argent du CELI à un certain âge; cependant, vos droits de cotisation ne commencent qu'à l'âge de 18 ans* et vous devez être résident du Canada.

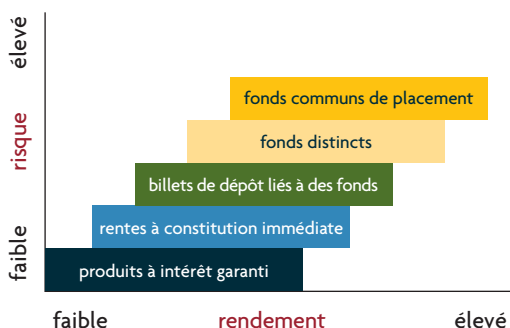
** Dans certaines provinces, il faut être âgé de 19 ans pour ouvrir un CELI, selon le type de placement.*

¹ Le plafond de cotisation à un CELI a changé au cours des années. Entre 2009 et 2012 inclusivement, le plafond était de 5 000 \$. En 2013 et 2014, il était de 5 500 \$. En 2015, il se situait à 10 000 \$. Pour 2016, le plafond de cotisation au CELI est de 5 500 \$.

² Les CPG assurance sont des rentes à provision cumulative établies par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

QUELS SONT LES POINTS IMPORTANTS CONCERNANT LE RISQUE?

Il est vrai que tous les placements comportent un certain niveau de risque, mais il est réconfortant de savoir aussi que ce risque peut jouer en votre faveur. L'un des principes de base des placements stipule que plus le risque est élevé, plus le potentiel d'un rendement attrayant est élevé aussi.



Genres de risque

Lorsque vous entendez «risque de placement», vous pensez probablement aux risques du marché – la possibilité que le prix des actions ou des obligations baisse au-dessous de ce que vous avez payé. Mais il y a d'autres risques à considérer aussi :

- **Risque de crédit ou de défaillance** – probabilité que la société dans laquelle vous avez investi fasse faillite ou que sa cote de crédit baisse.
- **Risque de change** – les fluctuations de valeur du dollar canadien qui peuvent influencer la croissance ou la valeur de votre placement.



LE SAVIEZ-VOUS?

Il existe une stratégie de réduction du risque! C'est la diversification – voir page 27 pour plus de détails.

- **Risque de dépenses** – pour les gens qui tirent un revenu de leurs placements, c’est le risque que des dépenses imprévues épuisent leur capital ou leur revenu trop rapidement.
- **Risque de maladie** – la possibilité que des problèmes de santé vous forcent soit à réduire le montant que vous épargnez, soit à augmenter vos dépenses.
- **Risque d’inflation** – la possibilité que le pouvoir d’achat de votre placement diminue.
- **Risque de taux d’intérêt ou de réinvestissement** – le retentissement des fluctuations de taux d’intérêt sur la croissance ou la valeur de votre placement.
- **Risque de liquidité** – la possibilité de ne pas avoir aisément accès à votre argent lorsque vous en aurez besoin.
- **Risque de longévité** – possibilité que votre revenu s’épuise avant votre décès.
- **Risque du marché** – la possibilité que le prix d’une action ou d’une obligation baisse en dessous du prix d’achat original.



REGARDEZ DE PLUS PRÈS

Supposez que vous gardiez 100 000 \$ sous votre matelas pendant 5 ans. Si l’inflation est de 2 % par an, voici le pouvoir d’achat de votre argent à la fin de chaque année :

<i>1^e année</i>	98 039 \$
<i>2^e année</i>	96 117 \$
<i>3^e année</i>	94 232 \$
<i>4^e année</i>	92 385 \$
<i>5^e année</i>	90 573 \$

Autrement dit, le rendement de vos placements doit excéder le taux de l’inflation chaque année juste pour vous permettre d’acheter les mêmes produits et services d’une année à l’autre.

Diversification

Pour réussir en matière de placements, il faut trouver le bon équilibre entre le risque et le rendement, et la diversification est l'une des stratégies les plus intelligentes et les plus efficaces pour y arriver. Dans le jargon des placements, cela veut dire simplement *ne mettez pas tous vos oeufs dans le même panier*.

Vous avez trois grands genres de placements sur lesquels répartir votre épargne.

Espèces et quasi-espèces – produisent un taux d'intérêt moins élevé, mais sont très sûrs et très liquides (peuvent être facilement convertis en espèces).

Exemples :

- Comptes d'épargne
- CPG (moins de 1 an)

Placements à revenu fixe – offrent une bonne sécurité en promettant de rembourser le principal ou en versant un revenu garanti, ou les deux. Le niveau de risque dépend de la qualité du placement.

Exemples :

- Obligations
- Fonds de placement obligataires
- Rentes à constitution immédiate
- Contrats de fonds distinct d'obligations

Placements boursiers – tendent à être plus risqués à court terme que les autres catégories d'actifs, mais ont fourni, par le passé, des rendements supérieurs à long terme.

Exemples :

- Actions
- Fonds communs de placement en actions
- Contrats de fonds distinct en actions

Combien votre portefeuille de placements devrait-il comporter de placements de chaque catégorie?

La réponse dépend de divers facteurs :

- combien il vous reste d'années avant la retraite;
- quelle est votre tolérance au risque;
- la capacité de votre portefeuille d'absorber des pertes;
- si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs.



À NE PAS OUBLIER

En plus de répartir vos placements entre les différentes catégories d'actifs (on parle aussi de «répartition de l'actif» ou de «combinaison de placements»), vous pouvez faire encore mieux en diversifiant à l'intérieur de chaque catégorie d'actifs selon :

- la durée du placement (à court, moyen et long termes)
- le secteur industriel
- la taille de la société
- le pays et la devise

La valeur des conseils professionnels

Pourquoi prendre plus de risques qu'il n'est nécessaire?

Que vous soyez novice en placements ou que vous ayez l'habitude de prendre des décisions de placement, un conseiller peut vous aider à réduire votre risque au minimum et à optimiser le potentiel de croissance de vos investissements.



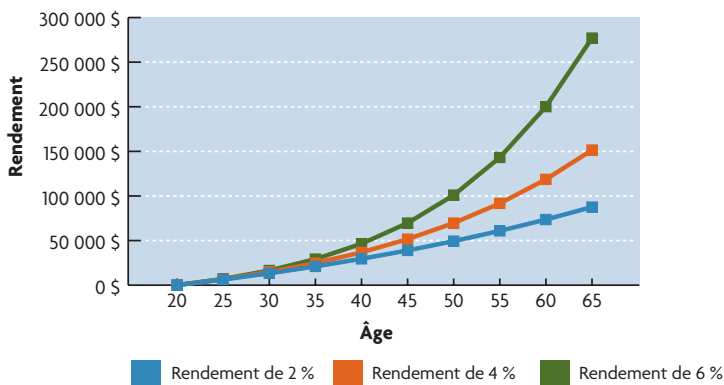
LISTE DE CONTRÔLE

Un conseiller peut m'aider à :

- ✓ **Évaluer** ma situation actuelle en examinant attentivement mes finances.
- ✓ **Fixer** des objectifs financiers réalistes.
- ✓ **Créer** un plan financier pour atteindre mes objectifs, mettre le plan en route et surveiller ses progrès.
- ✓ **Réviser** mon plan lorsque la conjoncture économique change ou que ma vie ou mes buts évoluent.
- ✓ **Protéger** l'épargne que j'ai laborieusement accumulée et protéger mon avenir financier contre des circonstances imprévues.

QUEL MONTANT PUIS-JE ME PERMETTRE D'INVESTIR?

En matière de placements, «petit poisson deviendra grand» est une maxime appropriée. Commencez à épargner tôt. En mettant de côté aussi peu que 100 \$ par mois, vous pourriez accumuler un fonds de retraite important.



Pour vous aider à planifier votre avenir financier, consultez la page www.sunlife.ca/Monplanfinancier. Cliquez sur la feuille de travail «12 moyens d'économiser en réduisant vos dépenses de tous les jours» pour trouver des occasions simples d'économiser de l'argent sans avoir à apporter de changements majeurs à votre style de vie.



ASTUCE

De nombreux conseillers recommandent aux gens de mettre de côté au moins 10 % de leur revenu après impôt pour l'épargne et les placements.



LE SAVIEZ-VOUS?

Mythe : Je ne suis pas assez riche pour avoir besoin d'un conseiller.

Réalité : Nous pouvons tous bénéficier de conseils financiers avisés, que nous ayons beaucoup d'argent ou peu. En fait, plus un budget est serré, plus il devient important d'investir judicieusement.

OÙ DISPARAÎT MON ARGENT?

Utilisez cette feuille de calcul pour vous aider à déterminer combien vous pouvez contribuer chaque mois à votre programme d'épargne et de placements.

Si vos dépenses mensuelles sont plus élevées que votre revenu, essayez de réduire vos dépenses variables et d'utiliser cet argent pour payer vos dettes ou démarrer votre programme de placements, ou les deux.

Revenu mensuel du ménage

Mon revenu		\$
Revenu de mon conjoint ou partenaire		\$
Autre (par ex. bien locatif)		\$
REVENU MENSUEL TOTAL DU MÉNAGE		\$

Dépenses mensuelles fixes

Hypothèque ou loyer		\$
Services publics ou frais de condo		\$
Prêt automobile		\$
Prêt étudiant		\$
Prêt à l'entreprise		\$
Paiements de carte de crédit		\$
Autres dettes		\$

Dépenses mensuelles variables

Nourriture		\$
Divertissements		\$
Vêtements		\$
Cadeaux		\$
DÉPENSES MENSUELLES TOTALES		\$
REVENU TOTAL MOINS DÉPENSES TOTALES		\$

GLOSSAIRE

Actions ordinaires – paient souvent des dividendes, mais pas toujours. Elles donnent en général le droit de voter à l'assemblée annuelle de la société.

Actions privilégiées – ne donnent pas de droit de vote, mais paient des dividendes.

Courtage à commissions réduites – courtier qui exécute les ordres des investisseurs en leur nom. Ces courtiers exigent des commissions moins élevées mais n'offrent pas le même niveau de service que les courtiers traditionnels (par exemple, conseils de placement, recherches maison sur les placements, etc.).

Échéance – date à laquelle l'émetteur de l'obligation doit rembourser le principal de l'obligation.

Gain en capital – si votre placement prend de la valeur, vous réaliserez un gain en capital lorsque vous le vendrez (c'est la différence entre le prix d'achat original et le prix de vente). Les gains en capital sont imposés à un taux moins élevé que le revenu d'emploi ou l'intérêt.

Homologation – processus par lequel le tribunal atteste de la validité ou de la non-validité d'un testament et confirme le pouvoir du liquidateur désigné dans le testament.

Perte en capital – si vous vendez vos actions pour un montant inférieur à celui payé, la différence est appelée perte en capital.

Principal (ou valeur nominale) – montant original «emprunté» par l'émetteur d'une obligation. Ce montant représente le prix de l'obligation au moment de son émission.

Ratio des frais de gestion (RFG) – Frais de gestion et frais d'exploitation payés par le fonds et exprimés en un pourcentage annuel de la valeur du fonds. Les frais d'exploitation comprennent les frais d'administration, la taxe de vente harmonisée (TVH) ou les taxes de vente applicables et pratiquement tous les autres frais liés à l'exploitation du fonds. Ce ratio est un pourcentage de la valeur totale du fonds (p. ex., 1,75 %) et il est facturé même si le fonds perd de la valeur.

Risque d'entreprise – risque de voir les sociétés dans lesquelles vous avez investi être moins performantes que vous ne l'aviez escompté.

Risque d'inflation – possibilité que votre placement n'assure pas le maintien de votre pouvoir d'achat.

Risque de change – répercussions des fluctuations de valeur du dollar canadien sur la croissance ou la valeur de votre placement.

Risque de crédit ou de défaillance – probabilité que la société dans laquelle vous avez investi fasse faillite ou que sa cote de crédit baisse et que, par conséquent, elle doive payer plus cher pour emprunter des fonds.

Risque de longévité – possibilité que votre revenu s'épuise avant votre décès.

Risque de taux d'intérêt – retentissement des fluctuations de taux d'intérêt sur la croissance ou la valeur de votre placement.

Risque du marché – possibilité que le prix d'une action ou d'une obligation baisse par suite d'une baisse générale du marché.

Taux d'intérêt nominal – taux d'intérêt stipulé dans le contrat d'émission d'une obligation à coupons.

Taux de rendement – gain (ou perte) que vous réalisez, exprimé en pourcentage du montant total investi.

Valeur liquidative par part – valeur d'une part d'un fonds commun de placement. Elle est calculée tous les jours en additionnant la valeur de tous les placements détenus par le fonds (moins le passif du fonds), et en divisant le résultat par le nombre de parts en circulation.

Vous travaillez dur pour gagner votre argent. L'investir est un bon moyen de le faire travailler pour vous.

S'informer sur les diverses options de placement et comprendre comment gérer les risques correspondants sont les premières étapes de la planification d'un avenir financier plus radieux.

Et une fois que votre programme d'épargne et de placements est au point, chaque dollar épargné compte.

Vous voulez en savoir plus?

Demandez à votre conseiller des exemplaires d'autres publications de la Financière Sun Life de cette série ou visitez le site www.sunlife.ca

POUR UN AVENIR RADIEUX

Planifier. Protéger. Profiter!

**Votre conseiller et la Financière Sun Life
sont là pour vous aider.**

La perspective d'assurer sa sécurité financière pour la vie peut être intimidante. De nos jours, on manque de temps, on est plus indépendant financièrement et on s'appuie moins sur l'aide de sa famille. De plus, le marché regorge de garanties, d'offres et de produits complexes.

Les conseils d'un professionnel sont une aide précieuse pour y voir plus clair. Votre conseiller a le savoir-faire nécessaire pour comprendre vos besoins et vous montrer comment les combler. Ensemble, vous créez un programme personnalisé en réponse à vos objectifs d'avenir et vous l'adapterez au cours des ans lorsque vos besoins et votre situation changeront. Votre conseiller – et la Financière Sun Life – vous aideront à tirer le maximum de votre programme financier.

**Discutez de la Financière Sun Life avec
un conseiller dès aujourd'hui!**

Pour plus de renseignements :

- visitez le site www.sunlife.ca
- téléphonez au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433)



**Notre but est de vous aider à atteindre la sécurité
financière à toutes les étapes de votre vie.**

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre
du groupe Financière Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2016.

820-3460-03-16

Financière

Sun Life